



## Administrateur et président d'une SA

-----  
Par Anto

Bonjour,

Dans les statuts d'une SA il est indiqué que les administrateurs doivent posséder au moins une action et que le président du CA doit être une personne physique.

Je me pose la question de savoir si le gérant d'une SCI, elle même actionnaire de la SA, peut prétendre à être administrateur. En gros, est-ce que le gérant est lui même propriétaire d'action ?

Ce même administrateur, toujours gérant de la SCI, admettons qu'il puisse être administrateur, peut il se présenter en tant que président ? j'ai cru comprendre que le gérant d'une SCI est une personne morale et non physique.

Merci pour votre aide

-----  
Par ESP

Bonjour

"j'ai cru comprendre que le gérant d'une SCI est une personne morale et non physique."

Non, le gérant est bien une personne physique.

Il faut faire la distinction, ce n'est pas parce que la sci détient des actions que son gérant, candidat, peut s'abstenir d'en détenir pour devenir administrateur...